

Le cheval à l'ordre du jour

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **39 (1968)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIX^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 8 Août 1968

SOMMAIRE

Le cheval à l'ordre du jour — Le Centre agricole d'Ajoie à Alle
Une enquête au sujet du port de Bourogne

Le cheval à l'ordre du jour

Le traditionnel Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier a mis une fois de plus en lumière les graves problèmes de l'élevage chevalin en Suisse et dans le haut-plateau franc-montagnard en particulier.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le porte-parole du Conseil fédéral, M. W. Clavadetscher, directeur de la Division de l'agriculture au Département de l'économie publique, n'a pas manqué de souligner combien la Confédération — et notamment le Département militaire — était préoccupée par la diminution constante des chevaux de trait. « Toute nouvelle régression, déclara-t-il, mettrait en question la couverture des besoins militaires, et c'est pourquoi le Département militaire fédéral étudie très attentivement la possibilité d'allouer des primes de garde spéciales pour les chevaux du train aptes au service. »

On sait en effet qu'en 1946 l'effectif des chevaux, en Suisse, était de 135 000 sujets, alors que ce nombre est aujourd'hui inférieur à 60 000. Un spécialiste des problèmes chevalins, le Dr François Choquard, écrivait récemment à ce propos : « Ce qui est grave, c'est que nous ne disposons plus de la réserve nécessaire en cas de mobilisation générale, car n'oublions pas que notre armée a encore besoin d'un nombre assez important de chevaux du train et de bât pour les unités de montagne. En cas de complications internationales, que deviendrait notre économie rurale au moment où les agriculteurs seraient privés de carburants, ou simplement rationnés ? Comment ferions-nous pour rétablir le plan Wahlen qui a permis à notre pays d'assurer son ravitaillement de 1939 à 1945 et cela grâce à l'emploi de la traction hippomobile ? »

Il faut bien dire que les éleveurs francs-montagnards trouvent aujourd'hui difficilement preneurs pour les produits de leur élevage. De plus en plus nombreux sont les poulains qui prennent le chemin de la boucherie. Un tiers seulement d'entre eux atteignent l'âge adulte. D'où la nécessité d'une reconversion de l'élevage franc-montagnard vers la production de chevaux de selle demi-sang, à une époque où les sports équestres se popularisent de manière si remarquable. Constatant que nous importons régulièrement quelque 2000 chevaux de selle, y compris 650 remotes pour la cavalerie, M. J. Baumann, directeur du Haras fédéral d'Avenches, préconisait récemment que 800 juments de la race franc-montagnarde (sur un total de 3800) soient remplacées par des poulinières demi-sang, car l'éleveur du Jura, disait-il, a incontestablement les connaissances voulues pour élever un demi-sang de qualité.

Telles sont quelques-unes des réflexions que la traditionnelle « fête du cheval » de Saignelégier a permis de faire en ce mois d'août 1968.

ADIJ